

**AVENANT N° 3
MODIFICATION DU NUMERO DE SIRET**

Entre :

La Métropole Aix-Marseille-Provence, ci-après dénommée « la Métropole » représentée par sa Présidente en exercice, Madame Martine VASSAL, dûment habilité par délibération du Conseil de la Métropole en date du 9 juillet 2020.

d'une part,

Et :

La société « Crèche Attitude Joliette », dûment représentée par son Président en exercice,

d'autre part,

VU le contrat de réservation de berceaux n° 00004064 conclu entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la société « Crèche Attitude Joliette, approuvé par délibération FAG 078-4130/18/CM du 28 juin 2018 et ses avenants successifs

IL EST ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 :

Il convient de modifier le numéro de SIRET mentionné sur le contrat de réservation des berceaux comme suit :

« La société Crèche Attitude Joliette, située 19-21 rue de Dôme 92100 Boulogne-Billancourt enregistrée sous le numéro de SIRET 448 868 406 00068 est titulaire du contrat n°00004064 référencée en interne sous le numéro 18/0573. »

Fait en trois exemplaires à Marseille, le

Pour la société « Crèche Attitude Joliette »
Le Président *

Pour la Métropole Aix-Marseille-Provence
La Présidente *

Martine VASSAL

* Parapher chaque page de l'avenant.